

République Française  
Département des Pyrénées-Atlantiques

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DE LA  
COMMUNE DE NAVARRRENX**

Nombre de membres	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	11
Date de la convocation :	30/06/2022

**SÉANCE DU 06 JUILLET 2022**

L'an deux mil-vingt-deux et le six juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de NAVARRENX se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la Présidence de Mme Nadine BARTHE, Maire.

**Présidence :** **Mme Nadine BARTHE**

**Présents :** Mesdames BARTHE Nadine, CHOPIN Marjorie, LAVAUZELLE Nadia, LEMBEYE Natacha, ROUGIER Tiphaine, SAUVE Magali.  
Messieurs CAZALET Henri, GOICOCHEA Loïc, PIERAGNOLO François, PUHARRE Michel.

**Absents :** Mesdames LEDOUARON ANNE, DODOGARAY Christelle.  
Messieurs BOURROUILH Joël, DINAND Jacques, TARDAN Emile.

**Procurations :** M. DINAND donne pouvoir à Mme BARTHE Nadine.

**Secrétaire :** M. CAZALET Henri

**Objet : N° 08-07-2022 Crédit d'un poste d'Agent Technique Polyvalent dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences**

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 29 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Madame le Maire propose de créer 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent technique polyvalent
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 29 h
- Rémunération : 100 % du SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec la Mission Locale et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.



Nadine BARTHE

Le Maire

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

Vote CONTRE : 0                    ABS : 0                    POUR : 11

- AUTORISE Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

- Remunération : 100 % du SMIC
  - Durée hebdomadaire de travail : 29 h
  - Durée du contrat : 12 mois
  - Contrenu du poste : Agent technique polyvalent
  - dans les conditions suivantes :
- DECIDE de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**